

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 juillet 2024**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 27/06/2024

Délibération N° D-2024-0407-09

Membres présents : 37 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, OTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur BURGER Gaston a donné pouvoir à Madame BERBACH Gisèle pour voter en son nom.

Madame ROTH Mireille a donné pouvoir à GROSSKOST Alain pour voter en son nom.

Madame HALTER Estelle a donné pouvoir à LAMBERT Jean-Charles pour voter en son nom.

Madame RAPINAT Fabienne a donné pouvoir à WEISS Henri pour voter en son nom.

Madame DIETRICH Isabelle a donné pouvoir à HUCKERT Claudine pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 0/37

Objet : Modification de l'état du personnel

Le Conseil Communautaire,

Vu les mouvements de personnel au sein des services de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland ;

Vu l'état des effectifs permanents ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 25 juin 2024 ;

sur proposition de Monsieur le Président, **décide** :

- **de supprimer** un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique de 1^{ère} classe à temps complet fondé sur le motif de recrutement qui repose sur l'article L332-8 2° lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, le poste étant occupé sur un autre motif,
- **de créer** un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024 dans le cadre du recrutement pour le remplacement d'un agent qui partira en retraite au 1^{er} janvier 2025,
- **de créer** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet au 16 septembre 2024 suite à la réussite au concours de l'agent et **de supprimer** le poste d'agent contractuel occupé sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à la même date,
- **de créer** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe titulaire à temps non complet au 1^{er} octobre 2024 afin de nommer l'agent en poste sur un cumul emploi public et **de supprimer** le poste d'agent contractuel occupé sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à la même date,

- **de créer** à compter du 16 septembre 2024, des emplois permanents de catégorie B pouvant également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8 5° du code général de la fonction publique lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%, permettant d'établir un contrat de 3 ans renouvelable dans la limite d'une durée totale de 6 ans dont :
 - deux postes sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet moins de 50% exerçant les fonctions sur la discipline piano, fixant la rémunération par référence à l'indice majoré minimum 376 et l'indice maximum 539 ;
 - un poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet moins de 50% exerçant les fonctions sur la discipline éveil musical, fixant la rémunération par référence à l'indice majoré minimum 376 et l'indice maximum 539 ;
 - un poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet moins de 50% exerçant les fonctions sur la discipline harpe, fixant la rémunération par référence à l'indice majoré minimum 376 et l'indice maximum 539 ;
 et de **supprimer** les mêmes postes permanents occupés actuellement sur le fondement de l'article L332-8 2°,
- **d'approuver** la modification de l'état du personnel permanent comme suit :

ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	
			Temps complet	Temps non complet
<u>Filière administrative</u>				
Attaché hors classe	A	1	1	
Attaché principal	A	1	1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	4	3	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl	C	5	5	
Adjoint administratif	C	3	2	1
<u>Filière technique</u>				
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	1	0	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	2	2	
Adjoint technique	C	7	7	
<u>Filière médico-sociale</u>				
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1	
<u>Filière animation</u>				
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	

Accusé de réception en préfecture
 067-200034635-20240704-D-2024-0407-09-DE
 Date de télétransmission : 08/07/2024
 Date de réception préfecture : 08/07/2024

<u>Filière culturelle</u>		<u>14</u>	<u>10</u>	<u>1</u>
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	6	4	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	2		1
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	B	2	2	
Assistant de conservation	B	1	1	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint du patrimoine	C	2	2	
TOTAL GENERAL		46	39	2

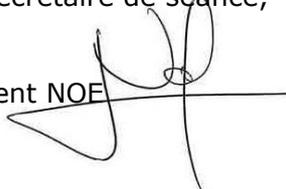
ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	
			Temps complet	Temps non complet
<u>Filière administrative</u>		<u>4</u>	<u>4</u>	
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	1	1	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Adjoint administratif	C	1	1	
<u>Filière technique</u>		<u>7</u>	<u>5</u>	<u>2</u>
Adjoint technique	C	7	5	2
<u>Filière culturelle</u>		<u>19</u>	<u>4</u>	<u>13</u>
Adjoint du patrimoine	C	2	2	
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	5	1	4
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	12	1	9
TOTAL GENERAL		30	13	15

Fait à Truchtersheim, le 05 juillet 2024

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL



Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20240704-D-2024-0407-09-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024